



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MARS 2021**

Le 15 mars à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS (à partir de la CM/21/019), Marie-Claude BEAUFILS (à partir de CM/21/027), Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Daniel ROUSSEL à Cécile GALHAUT
Christian LETEURTRE à Sophie LOQUIN
Céline DELPECH à Monique COURSELLE
Marie-Claude BEAUFILS à Patrick CALLAIS (de CM/21/015 à CM/21/026)

Absent(s) :

Charles LENOIR, Juan Carlos VEGAS (de la CM/21/015 à CM/21/018)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 - CM/21/015

A la majorité : 21 voix Pour et 4 Abstention :

4 abstention(s) : Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH, Pascal POYE

APRES présentation du rapport d'orientation budgétaire en commission Politique financière et marges de manœuvre du 22 février 2021.

ATTESTE que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 15 mars 2021 conformément à la réglementation en vigueur et que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 21 contre: 0 abstention(s): 4 non votant(s) : 0

ENGAGEMENT DE PARTENARIAT COMPTABLE AVEC LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES - TRÉSORERIE DE DUCLAIR : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE LA M57 - CM/21/016

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet d'avenant à la convention d'engagement partenarial entre la Ville et la Direction Régionale des Finances Publiques et autorise Monsieur le Maire à signer ledit projet.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2021 - CM/21/017

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs municipaux à compter du 15 mars 2021.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL RÉNOVATION ÉNERGETIQUE (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE TOITURE ET CHANGEMENT DE FENÊTRES AU GYMNASÉ GUY DE MAUPASSANT - CM/21/018

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 54 885,71 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	27	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL RÉNOVATION ÉNERGETIQUE (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION DE TOITURE ET POSE D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU CENTRE GUSTAVE FLAUBERT - CM/21/019

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 301 766,24 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL DE LA MAISON FRANCE SERVICES - CM/21/020

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux,

DECIDE D'APPROUVER le principe de réalisation de ces travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 24 253,07 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA DESTRUCTION D'UN BÂTIMENT AMIANTE EN VUE DE LA RENATURATION DE LA PARCELLE DU CENTRE GUSTAVE FLAUBERT - CM/21/021

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le principe de réalisation de ces travaux,

DECIDE D'APPROUVER le principe de réalisation de ces travaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, à hauteur de 30 947,20 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION D'HABILITATION INFORMATIQUE « DATANT DE » CONCERNANT LA MISE EN LIGNE SUR LE SITE MON-ENFANT.FR DES DONNEES RELATIVES AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA VILLE DU TRAIT REFERENCES SUR LE SITE DE LA CAF 76 - CM/21/022

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'habilitation informatique « DATANT DE » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services de la Ville du Trait référencés sur le site de la CAF 76.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'habilitation informatique « DATANT DE » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services de la Ville du Trait référencés sur le site de la CAF 76 et les éventuels avenants s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**APPROBATION DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE MARITIME ET LA VILLE DU TRAIT
DANS LE CADRE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - CM/21/023**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la poursuite du partenariat avec la CAF de Seine Maritime par la mise en place de conventions d'objectifs et de financement des accueils de loisirs sans hébergement « périscolaire », « extrascolaire » et « accueil adolescent » pour la période 2021 – 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements ainsi que leurs avenants.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN SYSTÈME D'ALERTE AUX
POPULATIONS PAR SMS AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE
ROUEN NORMANDIE - CM/21/024**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'alerte par SMS avec la Métropole Rouen Normandie ainsi que les éventuels documents s'y rapportant.

IMPUTE les dépenses en résultant du budget communal de l'exercice en cours, fonction 110 « sécurité – services communs », chapitre 011 « charges à caractère général », article 62876 « remboursement de frais au GFP de rattachement ».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MUSEES METROPOLITAINS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/21/025

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de partenariat avec la Métropole Rouen Normandie concernant les musées métropolitains.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que les éventuels documents afférents à cette convention (y compris les éventuels avenants).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ALTERN – AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ROUEN NORMANDIE » ET PRISE DE PARTICIPATION PAR LA COMMUNE DE LE TRAIT - CM/21/026

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la constitution d'une société publique régie par les dispositions des articles L. 1.531-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dont la dénomination est « *ALTERN – Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie* » ;

DÉCIDE que cette société publique locale :

- Aura pour objet, pour le compte exclusif de ses communes et groupement de collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de ceux-ci : « *d'apporter son concours dans la réalisation de leurs actions dans le domaine de la Transition Energétique et notamment en matière de programme de sobriété, d'efficacité énergétique ainsi que, de manière soit intégrée soit complémentaire, dans*

l'émergence de projets d'énergies renouvelables, dans leurs développements, leurs gestions et leurs exploitations.

A cet effet, la Société pourra réaliser toute prestation qui lui sera confiée par ces collectivités et groupements de collectivités actionnaires.

La Société est habilitée à exercer toute mission accessoire à celles définies ci-dessus. »

- Aura une durée de 99 ans.

FIXE le montant du capital social de la société publique locale à 1.000.000 € et approuve la souscription des actions par la Commune de LE TRAIT à hauteur de la somme suivante : 6 000 € ;

FIXE la répartition du capital social de la manière suivante :

Actionnaires	Nombres d'actions	Capital	Quotité du capital
Métropole Rouen Normandie	1 514	757 000	75.7 %
Commune de Bois-Guillaume	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Canteleu	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Caudebec les Elbeuf	28	14 000 €	1.4 %
Commune d'Elbeuf sur Seine	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Grand Quevilly	50	25 000 €	2.5 %
Commune du Trait	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Malaunay	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Mont Saint Aignan	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Oissel	28	14 000 €	1.4 %
Commune de Petit Quevilly	50	25 000 €	2.5 %
Commune de Rouen	120	60 000 €	6.0 %
Commune de Saint Aubin lès Elbeuf	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Saint Pierre lès Elbeuf	12	6 000 €	0.6 %
Commune de Sotteville les Rouen	50	25 000 €	2.5 %
TOTAL :	2000	1 000 000	100%

DÉSIGNE :

- M. Patrick CALLAIS comme représentant permanent de la Commune de LE TRAIT à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale ;
- M. Patrick CALLAIS comme représentant de la Commune de LE TRAIT à l'assemblée spéciale de la société publique locale.

PROCÈDE à l'adoption des statuts de la société publique locale.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE 2021 - CM/21/027

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école Vallée de la Ville du TRAIT, dispensatrice de la formation.

DE FIXER la composition du comité de suivi et de décision, comme suit :

- M. Patrick CALLAIS, Maire
- M. Paul BONMARTEL
- Mme Marie-Claude BEAUFILS
- M. Christian LETEURTRE
- Mme Monique COURSELLE

DE FIXER le montant de cette bourse à un montant plafonné à 1575€/ pers. et incluant les prestations suivantes : frais d'inscription, cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière illimité sur 12 mois (délai maximum de 18 mois pour les jeunes avec contraintes ou difficultés particulières), un accès illimité au cours en ligne « Pack web », 2 présentations à l'épreuve théorique du permis de conduire, 25 heures de conduite, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville et l'auto-école Vallée et la convention relative à l'attribution de la bourse au permis de conduire.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°67 - CM/21/028

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la cession des parcelles cadastrées AP n°208 et AN n°498 d'une contenance totale de 900 m² au prix de 60 000 € à Madame LARCHEVEQUE Karine et Monsieur PHAN Julien.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°87 - CM/21/029

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°228 contenance totale de 859 m² au prix de 66 000 € à Madame VERITE Cassandra et Monsieur SERDOBBEL Frederic.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LA LOCATION DES EXTINCTEURS ET LA VÉRIFICATION ANNUELLE RÉGLEMENTAIRE DES SYSTÈMES DE DÉSENFUMAGE - CM/21/030

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville du Trait et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du Trait portant sur la location des extincteurs et la vérification annuelle réglementaire des systèmes de désenfumage,

APPROUVE que la Ville du Trait soit coordonnatrice du groupement constitué,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et l'ensemble des actes afférents à celle-ci.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/21/031

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles comme présentées ci-dessous.

- o De façon à permettre la nomination des agents proposés à l'avancement de grade au titre de l'année 2021 conformément aux Lignes Directrices de Gestion RH adoptées en séance du Conseil du 18 janvier 2021, il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	-1 (temps complet)	6
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	+ 1 (temps complet)	8
Rédacteur	B	- 1 (temps complet)	4
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	+ 1 (temps complet)	3

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Gardien brigadier	C	-1 (temps complet)	4
Brigadier-chef principal	C	+1 (temps complet)	3

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Animateur	B	-1 (temps complet)	2
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	+ 1 (temps complet) - 1 (temps complet)	2
Animateur principal 1 ^{ère} classe	B	+ 1 (temps complet)	2

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint du patrimoine	C	-1 (temps complet)	2
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	+ 1 (temps complet)	1

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Agent spécialisé principal des écoles 2 ^{ème} classe	C	-1 (temps complet)	2
Agent spécialisé principal des écoles 1 ^{ère} classe	C	+ 1 (temps complet)	4

- Du fait de la mobilité interne du Responsable informatique sur le poste vacant d'Adjoint au Directeur des Services Techniques (Technicien principal 1^{ère} classe), il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois comme suit en supprimant un des trois grades de Technicien principal 1^{ère} classe créé en vue d'un éventuel futur recrutement externe :

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Technicien principal 1^{ère} classe	B	- 1 (temps complet)	2

- Du fait de la mobilité externe du Référent Maintenance et contrôles réglementaires, les missions ont été réparties au sein du service à l'occasion

d'une réorganisation de l'activité, et il y a lieu de supprimer un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint technique principal 1^{ère} classe	C	- 1 (temps complet)	3

- Du fait du départ en disponibilité pour convenances personnelles de longue durée du Chargé de projet Citer'gie et P'tite Scène et de la nouvelle répartition des activités au sein du Pôle Citoyenneté, il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois en supprimant un grade d'Animateur territorial comme suit :

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Animateur	B	- 1 (temps complet)	1

- Du fait du futur départ en retraite d'un agent ayant la grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe au sein de la bibliothèque, il y a lieu de créer un grade de catégorie C d'adjoint du patrimoine, ce qui permettra à la collectivité d'anticiper le lancement de la procédure de recrutement avant le départ en retraite, et lors de l'aboutissement de la procédure de recrutement, il sera proposé de supprimer un grade, permettant ainsi d'ici cet été de revenir à effectif et coût constants, tout en ayant garanti la continuité du service public au sein de la bibliothèque :

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Adjoint du patrimoine	C	+1 (temps complet)	2

- Il y a lieu de mettre à jour le grade d'adossement du poste de Chargé de mission Culture, occupé par un agent contractuel, conformément aux déclarations administratives effectuées auprès du Centre de Gestion 76, comme suit :

Grades ou cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Total
Attaché territorial	A	+1 (temps complet)	1

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
23	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait à Le Trait, le 19 mars 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

